

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	Traitement du verre Aquapel®
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Numéro de la FDS	01-M
Code de produit	47100, 47101, 47102, 47103, 98990A, 98994, 98989A, 98991A, 98990FR, 98994FR, 94525, 47103, 47104, 47100
Date de publication	le 23-septembre-2010
Numéro de version	04
Date de révision	le 06-février-2015
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	le 28-octobre-2014

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Traitement hydrofuge pour les surfaces vitrées.
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Pittsburgh Glass Works (Germany) GMBH
Adresse	Nobelstrasse 20 D76275, Ettlingen DE
Numéro de téléphone	+49 72 43 531960
E-mail	infoeu@pgwglass.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence +1-760-476-3961 Code d'accès 333225

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

#### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** Xn;R65, Xi;R38, N;R51-53

Le texte intégral de toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

##### Dangers pour la santé

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2	H315 - Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Catégorie 3 effets narcotiques	H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger par aspiration	Catégorie 1	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2	H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	---

### Résumé des dangers

Dangers physiques	Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé	Irritant pour la peau. Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires.
Dangers pour l'environnement	Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

<b>Risques particuliers</b>	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Avaler le liquide ou le vomir peut entraîner son aspiration dans les poumons. La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique. Les solvants organiques peuvent être absorbés dans le corps par inhalation et provoquer des lésions permanentes du système nerveux, y compris du cerveau.
<b>Symptômes principaux</b>	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Les symptômes incluent démangeaisons, brûlures, rougeurs et larmoiements. Le contact prolongé et répété peut causer un dessèchement et une irritation de la peau. Observer que les symptômes d'une pneumonie chimique (dyspnée) peuvent se produire plusieurs heures après l'exposition.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 telle que modifiée

**Contient :** Distillats légers (pétrole), hydrotraités

**Pictogrammes de danger**



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

#### Prévention

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Intervention

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.

#### Stockage

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 Garder sous clef.

#### Élimination

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

**Informations supplémentaires de l'étiquette** Aucun(e)(s).

**2.3. Autres dangers** Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	60-100	64742-47-8 265-149-8	-	649-422-00-2	
<b>Classification :</b>		<b>DSD:</b> Xn;R65, Xi;R38, N;R51-53			
		<b>CLP :</b> Asp. Tox. 1;H304, Skin Irrit. 2;H315, STOT SE 3;H336, Aquatic Chronic 2;H411			

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

DSD : Directive 67/548/CEE.  
CLP : Règlement n° 1272/2008.

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique. Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

## SECTION 4: Premiers secours

**Informations générales** Garder la victime au chaud. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt respiratoire, le personnel qualifié doit pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Utiliser du savon dans la mesure du possible. Obtenir une assistance médicale en cas de développement ou de persistance des irritations. Laver séparément les vêtements avant réutilisation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Consulter un médecin si les troubles persistent.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer soigneusement la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les vapeurs peuvent provoquer des nausées, des maux de tête et/ou des vertiges. Les symptômes incluent démangeaisons, brûlures, rougeurs et larmoiements. Le contact prolongé et répété peut causer un dessèchement et une irritation de la peau. Observer que les symptômes d'œdème pulmonaire (dyspnée) peuvent se produire jusqu'à 24 heures après l'exposition.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Le produit n'est pas inflammable. Combustion en cas de feu.

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Jet pulvérisé ou brouillard d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés** En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers** Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Tenir à l'écart le personnel superflu. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Conserver à l'écart des zones basses.

**Pour les secouristes** Tenir à l'écart le personnel non protégé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas contaminer l'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas goûter ni avaler. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Éliminer toute source d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Porter un équipement de protection approprié. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Stocker dans le respect des dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS). Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer dans des récipients ouverts ou non marqués. Conserver hors de la portée des enfants. Protéger de la lumière directe du soleil.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Traitement hydrofuge pour les surfaces vitrées.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

##### Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

##### Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

##### Dose dérivée sans effet (DNEL)

Donnée inconnue.

##### Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Donnée inconnue.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Assurer l'accès à une douche oculaire.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

###### Informations générales

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer séparément les vêtements de travail. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

###### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

###### Protection de la peau

###### - Protection des mains

Porter des gants de protection. Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.

###### - Divers

Porter un vêtement de protection approprié. Le port d'une combinaison complète et de bottes est conseillé pour la manipulation de volumes importants ou dans les situations d'urgence.

###### Protection respiratoire

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), porter un appareil respiratoire homologué. En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié doté d'un filtre à gaz (type A2).

###### Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

##### Mesures d'hygiène

Éviter tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter tout contact de cette substance avec les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Aspect

###### État physique

Liquide.

<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Type hydrocarbure.
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	Donnée inconnue.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	-77 °C (-106,6 °F)
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	218 - 257 °C (424,4 - 494,6 °F)
<b>Point d'éclair</b>	> 94,0 °C (> 201,2 °F)
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée inconnue.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	0,6
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	4,9
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité relative</b>	0,791 @ 15,6 °C (60,08 °F)
<b>Solubilité(s)</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	> 200 °C (> 392 °F)
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>Viscosité</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée inconnue.
<b>9.2. Autres informations</b>	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Contact avec des substances incompatibles. Éviter les températures élevées. Protéger contre la lumière directe.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts, acides forts et bases fortes.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et entraîner de la toux. À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Ingestion</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.
<b>Symptômes</b>	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Les symptômes incluent démangeaisons, brûlures, rougeurs et larmoiements. Observer que les symptômes d'une pneumonie chimique (dyspnée) peuvent se produire plusieurs heures après l'exposition.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Donnée inconnue.
<b>Autres informations</b>	Les solvants organiques peuvent être absorbés dans le corps par inhalation et provoquer des lésions permanentes du système nerveux, y compris du cerveau. Peut provoquer des troubles (par exemple narcose avec perte de coordination, faiblesse, fatigue) et/ou des lésions du système nerveux central.

## SECTION 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Le produit n'est pas censé se biodégrader facilement.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	Donnée inconnue.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Mobilité en général</b>	Le produit est insoluble dans l'eau. Le produit contient des solvants organiques qui évaporent facilement de toutes les surfaces.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Ce produit contient une substance qui peut contribuer à la création photochimique de l'ozone.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

<b>13.1. Méthodes de traitement des déchets</b>	
<b>Déchets résiduels</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballage contaminé</b>	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Risque d'explosion des vapeurs résiduelles à l'ignition ; ne pas couper, percer, broyer ou souder sur ou près de ce récipient.
<b>Code des déchets UE</b>	16 03 05* Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

<b>ADR</b>	
<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN3082
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Distillats légers (pétrole), hydrotraités)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe	9
Risque subsidiaire	-
Label(s)	9
No. de danger (ADR)	90
Code de restriction en tunnel	E

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

**RID**

14.1. Numéro ONU UN3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Distillats légers (pétrole), hydrotraités)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe	9
Risque subsidiaire	-
Label(s)	9

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

**ADN**

14.1. Numéro ONU UN3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Liquide dangereux pour l'environnement, sans autre précision (Distillats légers (pétrole), hydrotraités)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe	9
Risque subsidiaire	-
Label(s)	9

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

**IATA**

14.1. UN number UN3082

14.2. UN proper shipping name Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT)

**14.3. Transport hazard class(es)**

Class	9
Subsidiary risk	-
Label(s)	9

14.4. Packing group III

14.5. Environmental hazards Yes

ERG Code 9L

14.6. Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**IMDG**

14.1. UN number UN3082

14.2. UN proper shipping name ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT)

**14.3. Transport hazard class(es)**

Class	9
Subsidiary risk	-
Label(s)	9

14.4. Packing group III

#### 14.5. Environmental hazards

**Marine pollutant** Yes

**EmS** F-A, S-F

**14.6. Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Cette substance/ce mélange ne doit pas être transporté en vrac.

**Informations générales** Le produit est admissible à l'exemption de Quantité Limitée parce que sa taille d'unit respecte les seuils pertinents.

Il peut être éligible pour la "quantité exceptées " exemption, en fonction de la quantité d'unités dans l'emballage extérieur.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

##### Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

##### Restrictions d'utilisation

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

N'est pas listé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail**

N'est pas listé.

##### Other EU regulations

**Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

N'est pas listé.

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

**Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail**

N'est pas listé.

**Autres réglementations**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements ainsi qu'aux lois nationales correspondantes qui transcrivent les directives CE.

**Réglementations nationales**

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**SECTION 16: Autres informations**

**Liste des abréviations**

DSD : Directive 67/548/CEE.  
CLP : Règlement n° 1272/2008.  
DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).  
PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).

**Références**

Donnée inconnue.

**Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

Le mélange est classé en fonction des résultats des essais relatifs aux dangers physiques. La classification relative aux dangers sanitaires et environnementaux est obtenue par une combinaison de méthodes de calcul et de résultats d'essai, lorsqu'ils sont disponibles. Pour plus de détails, consulter les sections 9, 11 et 12.

**Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15**

R38 Irritant pour la peau.  
R51 Toxique pour les organismes aquatiques.  
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations de formation**

Donnée inconnue.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données sont basées sur les connaissances scientifiques et techniques actuelles. Leur rôle est d'attirer l'attention sur les aspects d'hygiène et de sécurité des produits fournis par PGW, et de recommander des mesures de prudence pour le stockage et la manipulation des produits. Le présent fabricant n'assume aucune responsabilité en cas de non-respect des mesures de prudence décrites dans la présente fiche de données, ni en cas de mauvaise utilisation des produits.